

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 JUIN 2022 : DELIBERATION N° 97

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 20 JUIN 2022

L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-SEPT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLEY - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEY - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND
Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT
Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Sophie VILLETTE
Michel WALLEY pouvoir à Rémy PAUVROS
Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

Robert PILATO
Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n° 50 - Plan Ambition Ecoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2311-3 relatif aux dotations budgétaires,
- R.2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 55 du 28 juin 2021 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 50 - Plan Ambition Ecoles,
- n° 214 du 14 décembre 2021 relative au réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n° 50 - Plan Ambition Ecoles,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 17 juin 2022,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que cette autorisation de programme a été créée afin de maintenir le plan de rénovation et d'entretien des écoles entrepris par la commune depuis 2014,

Considérant que par délibération n° 55 du 28 juin 2021 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 50 - Plan Ambition Ecoles,

Que par la délibération n° 214 du 14 décembre 2021 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé du réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 50 - Plan Ambition Ecoles, comme suit :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023
500202101 Réhabilitation GS La Joyeuse	916 181,00	429 166,00	100 000,00	387 015,00
500202102 Réhabilitation GS Pont Allant	1 879 475,00	879 475,00	1 000 000,00	
500202103 Réhabilitation GS Fbg de Mons	141 783,00	141 783,00	0,00	
Montant Total de l'AP	2 937 439,00	1 450 424,00	1 100 000,00	387 015,00

Considérant qu'il convient de créer l'opération 500202201 relative à la réhabilitation de l'école Anne Frank,

Considérant qu'il convient de créer l'opération 500202202 relative à la réhabilitation de l'école Lamartine,

Il est proposé de créer les opérations 500202201 et 500202202, et de réévaluer l'AP comme suit :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
500202101 Réhabilitation GS La Joyeuse	916 180,04	319 370,04	198 500,00	398 310,00			
500202102 Réhabilitation GS Pont Allant	2 397 141,26	699 596,26	499 799,00	1 048 027,00	149 719,00		
500202103 Réhabilitation GS Faubourg de Mons	252 339,60	112 419,60	27 500,00	112 420,00			
500202201 Réhabilitation Ecole Anne Frank	9195 326,00		30 000,00	342 130,00	3 308 598,00	4 406 598,00	1 108 000,00
500202202 Réhabilitation Ecole Lamartine	136 500,00		136 500,00				
Montant Total de l'AP	12 897 486,90	1 131 385,90	892 299,00	1 900 887,00	3 458 317,00	4 406 598,00	1 108 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Accepte la création des opérations suivantes :
 - 500202201 relative à la réhabilitation de l'école Anne Frank,
 - 500202202 relative à la réhabilitation de l'école Lamartine,

- Accepte les modifications suivantes :

N° Opération	Montant de l'AP par opération	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022	CREDITS DE PAIEMENTS 2023	CREDITS DE PAIEMENTS 2024	CREDITS DE PAIEMENTS 2025	CREDITS DE PAIEMENTS 2026
500202101 Réhabilitation GS La Joyeuse	916 180,04	319 370,04	198 500,00	398 310,00			
500202102 Réhabilitation GS Pont Allant	2 397 141,26	699 596,26	499 799,00	1 048 027,00	149 719,00		
500202103 Réhabilitation GS Faubourg de Mons	252 339,60	112 419,60	27 500,00	112 420,00			
500202201 Réhabilitation Ecole Anne Frank	9195 326,00		30 000,00	342 130,00	3 308 598,00	4 406 598,00	1 108 000,00
500202202 Réhabilitation Ecole Lamartine	136 500,00		136 500,00				
Montant Total de l'AP	12 897 486,90	1 131 385,90	892 299,00	1 900 887,00	3 458 317,00	4 406 598,00	1 108 000,00

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 22 JUL. 2022

Notifié le :

22 JUL. 2022